

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1438

présenté par

Mme Bourouaha et M. Maillot

à l'amendement n° AC|1138 du Gouvernement

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« est »

les mots :

« n'est pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à rappeler l'opposition des cosignataires à la création de la holding France Médias. En l'état, ils s'opposent également à la désignation du futur président-directeur général de la société France Médias comme président-directeur général des sociétés France Télévisions, Radio France et Institut national de l'audiovisuel.

Les auteurs de ce sous amendement s'opposent également à la manière dont le Gouvernement a décidé d'amender cette proposition de loi en déposant des amendements au moment de l'examen et en faisant tomber les amendements des parlementaires qui exercent légitimement leur droit d'amendement.

Cette façon de procéder ne permet pas d'assurer la sérénité de nos débats.